



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mars 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 mars 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2003

**Rétrocession à Monsieur TIRBOIS et Mademoiselle MALAGA
d'une maison sise 86c rue du Vivier**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

*Adjoint*s :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Melle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Conseillers :

M. Franck GIRAUD, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2003

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La Ville de Niort a acquis le 27 novembre 2002 par exercice du Droit de Préemption suivant décision en date du 2 septembre 2002, une propriété sise 86C rue du Vivier composée d'une maison d'habitation et terrain, cadastrée section CE n° 298 pour 1043 m².

Cette acquisition a eu lieu dans le but de permettre la réalisation d'un équipement collectif consistant en la création d'une voirie nouvelle.

Pour permettre la réalisation de ce projet, seule une partie du terrain de cette propriété est nécessaire à la collectivité. L'emprise, déterminée par géomètre-expert, cadastrée section CE n° 367, a une superficie de 160 m².

Le surplus de la propriété cadastré section CE n° 366 pour 974 m², estimé par le service du Domaine à la somme de 59.800 € peut donc être rétrocédé par la collectivité au profit de Monsieur TIRBOIS Aubin et Mademoiselle MALAGA Christelle, acquéreurs évincés lors de la préemption.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la rétrocession décrite ci-dessus ; étant précisé que les frais de géomètre sont pris en charge par la Ville et les frais d'acte par les acquéreurs.
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

La recette sera rattachée au chapitre 21-8241 du budget principal 2003.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER